



CAP DES ATTACHES D'ADMINISTRATION

Compte-rendu

Paris, le 25 novembre 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT

Représentaient l'UNSA

Véronique LEBLANC
Norbert LECARDONNEL
Christophe CONAN
Nicolas RAMI
Guislaine VIARDOT (expert)

FranceAgriMer Montreuil
DRAAF Normandie
SG/SRH/SDDPRS/BASS
SGAR Bretagne
EPLEFPA de Melle

veronique.leblanc@franceagrimer.fr
norbert.lecardonnel@agriculture.gouv.fr
christophe.conan@agriculture.gouv.fr
nicolas.rami@bretagne.gouv.fr
guislaine.viardot@educagri.fr

La CAP des attachés d'administration qui s'est tenue ce 24 novembre était la dernière sous cette forme. En effet, les évolutions statutaires, et notamment l'article 40 du décret 2019-1265, modifient les attributions des CAP et retirent de leurs domaines de compétences la consultation pour les promotions et avancement à compter du 01/01/2021.

Ainsi, seuls les promotions, au titre de l'année 2020, dans le corps des attachés et les avancements à l'échelon spécial d'attaché hors classe ont pu faire l'objet d'échanges entre l'administration et les représentants des personnels élus.

L'UNSA a exprimé auprès de l'administration ces regrets sur cette réforme qui affaiblit le dialogue social et peut laisser les agents démunis dans le cadre de démarche de mobilité ou d'avancement.

Pour votre dossier, nous vous invitons à vous rapprocher de votre IGAPS et à nous signaler toute difficulté que vous pourriez rencontrer. **Nous continuerons à défendre vos dossiers auprès de l'administration.**



Sujets à l'ordre du jour :

- Inscription au tableau d'avancement d'accès au grade d'attaché hors classe échelon spécial au titre de l'année 2020.
- Inscription au tableau d'avancement d'accès au corps des attachés d'administration au titre de l'année 2020.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**
(Coordonnées au début du compte-rendu)

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE